



DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

ARRONDISSEMENT DE PROVINS

Mairie de SABLONNIÈRES

7, Route de la Vallée

Mairie : 01 64 04 90 01
Secrétariat : 01 64 04 44.33
: 01 64 04 98 90

: mairie.sablonnieres@wanadoo.fr

DL/NS

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 23 MAI 2020

L'an deux mil vingt

Le samedi vingt-trois mai à 14 heures trente

Les membres du Conseil Municipal de la commune de Sablonnières proclamés élus par le bureau électoral à la suite du scrutin du 15 mars 2020 se sont réunis dans la salle de la Ferme des Domaines sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le 18 mai 2020 conformément aux articles L.2121-10, L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M. BELKISSE Dominique, M. BOYER Alexis, M. COLLAS Geoffrey, Mme DELARUE Isabelle, M. DEMAISON Maurice, Mme DEMAISON Frédérique, Mme FAGOTIN Annick, M. GARCIA SANCHEZ Angel, M. LEFEBVRE Dominique, M. LOCHOUARN Denis, M. MARICHAL Michel, M. MONBEIG Pierre-Dominique, M. RAFFIN Alain, Mme RAFFIN Jeannick, M. WURTZ Jean-François

Secrétaire de séance : M. BOYER Alexis

Président de séance : M. LEFEBVRE Dominique

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Dominique LEFEBVRE, Maire sortant, qui après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus dans leurs fonctions.

Monsieur Alain RAFFIN, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence. Il a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi N° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

ÉLECTION DU MAIRE

Mme Frédérique DEMAISON a fait acte de candidature.

Ayant obtenu la majorité absolue, elle a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

DÉLÉGATIONS AU MAIRE

Madame le Maire expose que l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de déléguer au Maire pour la durée de son mandat un certain nombre de compétences. L'assemblée à l'unanimité approuve les délégations de pouvoirs octroyées au Maire.

CRÉATION DU NOMBRE DE POSTE D'ADJOINTS

Madame le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer librement le nombre d'Adjointes sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création de 3 postes d'Adjointes.

ÉLECTION DES ADJOINTS

Madame le Maire a invité à procéder à l'élection du Premier Adjoint.

Madame Isabelle DELARUE a fait acte de candidature et ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Premier Adjoint.

Madame le Maire a invité à procéder à l'élection du Second Adjoint.

Monsieur Alexis BOYER a fait acte de candidature et ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Second Adjoint.

Madame le Maire a invité à procéder à l'élection du Troisième Adjoint.

Monsieur Alain RAFFIN a fait acte de candidature et ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Troisième Adjoint.

INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, et avec un effet immédiat, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjointes au Maire, selon l'importance démographique de la commune de Sablonnières (moins de 1000 habitants).

Étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

DÉTERMINATION DES MEMBRES DU CCAS

Madame le Maire expose que le CCAS est géré par un Conseil d'Administration composé du Maire, de membres élus parmi le Conseil Municipal, et de membres nommés par le Maire parmi les personnes extérieures au Conseil Municipal.

Aussi, hormis le Maire qui en assurera la Présidence, l'assemblée décide de fixer à 4 membres élus du Conseil Municipal, 4 membres nommés parmi les personnes extérieures au Conseil Municipal et procède à la nomination de ces membres.

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AUPRÈS DES SYNDICATS EXTÉRIEURS

Le Conseil Municipal prend connaissance des différents syndicats extérieurs et procède à la nomination des délégués titulaires et suppléants chargés de représenter la commune au sein desdits syndicats.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE.

Le Maire,

Frédérique DEMAISON